

A remettre avec votre paiement à la Direction des Finances Publiques
Le versement de cette taxe s'établit semestriellement.
Au 15 janvier de l'année N+1 : concernant la taxe de séjour perçue du 1^{er} juillet au 31 décembre



BORDEREAU RÉCAPITULATIF VERSEMENT TAXE DE SÉJOUR 2^e semestre 2026

**EXEMPLAIRE
A RETOURNER**

DOCUMENT à JOINDRE OBLIGATOIREMENT au PAIEMENT

ETABLISSEMENT

RAISON SOCIALE

NOM PRENOM

ADRESSE

COMMUNE

CATEGORIE(S) d'ETABLISSEMENT ET CLASSEMENT

TARIF taxe de séjour appliqué

Montant de la taxe collectée pour le semestre €

☐ Déclare n'avoir reçu aucun résident

	Personnes accueillies	Personnes assujetties	Personnes exonérées	Total nuits déclarées	Montant déclaré
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL					

Déclaration certifiée exacte et sincère.

Fait à, le

Signature

Merci d'adresser un double du bordereau à :
a.lucotte@ccfss.fr

Merci de joindre le présent formulaire
accompagné de votre règlement par chèque
à l'ordre du Trésor Public et de l'adresser à :
Trésorerie d'Is sur Tille
20 A rue Anatole France – BP 30
21120 IS-SUR-TILLE